

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

À cette séance ordinaire tenue le 10^e jour de décembre 2018 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

Ajournement pour la séance extraordinaire sur le budget. Les travaux reprennent à 20h10.

2018-12-10-234

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-12-10-235

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Une question est soulevée en regard du point # 38 de l'ordre du jour : *Fin des programmes de subvention domiciliaire et de l'aide directe aux entreprises*. Monsieur le maire indique qu'il abordera ce sujet au cours de la réunion.

2018-12-10-236

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 décembre 2018 au montant de 457 245.08\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2018

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec: 10283.79\$, Autres: Travaux lumière rue Notre-Dame: 165.56\$	10 449.35 \$
2	Telus	1 252.83 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Xplornet, Aq.SC: 57.48\$,	57.48 \$
7	Énergies Sonic, huile chauffage garage municipal: 416.35\$, caserne: 235.71\$, génératrice usine Aq.SC: 680.09\$	1 332.15 \$
8	Visa Desjardins, registre foncier: 12.00\$, antivirus: 80.93\$, adhésion Co-Op: 50.00\$, factures cadeaux Noël pour jeunes et 5 cartes cadeaux pour les bénévoles Fête de Noël, Loisirs: 514.65\$	657.58 \$
9	Salaires nets des Élus, novembre	2 478.88 \$
10	Salaires nets des Employés, novembre	17 795.33 \$
11	Salaires nets des Pompiers, novembre: gardes-entretiens, 3 sorties (1 sauvetage, 1 mâchoire, 1 alarme), pratiques, prévention, 200 heures de formation 8 pompiers, travail administratif Patrick Auger: 16 hres, Mathieu Champagne: 10¼hres.	5 358.35 \$
12	Ministère du Revenu du Québec, remise novembre	8 577.84 \$

13	Receveur Général du Canada, remise novembre	3 626.33 \$
14	REER, cotisations novembre	2 114.58 \$
15	Financière Manuvie, ass. Collective, novembre JG.#1839	2 674.85 \$
16	Canadien National, octobre	496.00 \$
17	Banque de Montréal, intérêts sur emprunt Aq.PM: 344.50\$, remb.capital emprunt Aq.PM: 7900.00. Intérêts sur emprunt assainiss.: 4658.80\$, remb. capital emprunt assainiss: 106 800.00\$,	119 703.30 \$
18	Purolator, frais transport Aq.SC: 19.49\$, Mun: 5.28\$	24.77 \$
19	Martine Bélanger, remb. act. ext. hockey Tomas, Loisirs	95.00 \$
20	Roland Sauvageau, Louise Barette, droit de passage Aq.SC. Résolution: 2017-10-02-216	200.00 \$
21	Yves Marcotte, Stéphane Perron, droit de passage Aq.SC	6.00 \$
22	Nordmec Construciton Inc. décompte progressif #5 pour travaux correctifs désinfection Aq.SC.	5 610.10 \$
23	Ville St-Marc-des-Carières, quote-part SAAQ déficit 2017, résolution: 2018-11-12-216	719.50 \$
24	Conférence Saint-Vincent de Paul, contribution financière pour paniers de Noël, rés: 2018-11-12-209	100.00 \$
25	Marcel Guimond & Fils Inc., décompte progressif #2 travaux Rivière Blanche Ouest	207 029.63 \$
26	Isabelle Gaudet, 100 cupcakes Fête de Noël 18 nov. Loisirs	75.00 \$
27	Isabelle Lavallée, maquillage Fête de Noël 18 nov. Loisirs	75.00 \$
28	Amusement Portneuf, mascotte Fête de Noël, 18 nov. Loisirs	34.49 \$
29	Ministre des Finances, frais annuels ascenseur, Loisirs	85.03 \$
30	Régie des Alcools, des courses et des jeux, licence 3 allées de quilles, Loisirs	564.00 \$
31	Marché Richelieu, Mun.: 5.49\$, Loisirs: 150.10\$	155.59 \$
32	Co-Op Novago, Mun.: 5855.32\$ (incluant achat de ponceaux), Loisirs: (14.72\$), Incendie: 17.73\$	5 858.33 \$
33	Englobe, honoraires contrôle qualitatif travaux Rivière Blanche Ouest	13 273.25 \$
34	Atlantis Pompe Ste-Foy, pompe égout hydromatic pour usine de filtration Aq.SC.	927.44 \$
35	Graymont, achat pierre pour fossé Rg. Rivière Noire	5 168.81 \$
36	Technipc, installation antivirus ordinateurs Mun.: 210.74\$, Loisirs: 105.43\$, problème d'accès à internet ordinateur Loisirs: 45.99\$	362.16 \$
37	Courrier de Portneuf, avis d'appel d'offres pour camion unité 1013, incendie	177.87 \$
38	Électro-Paul Inc. installer compteurs horaire et vérifier pompe submersible à l'usine de filtration Aq.SC: 275.94\$, achat lumière Led et installation terrain des Loisirs: 512.70\$, Réparation lumières extérieures salle paroissiale, Loisirs: 498.83\$	1 287.47 \$

39	BFT Bowling, remplacement d'une ligne de fautes (noire) salle de quilles, Loisirs	322.80 \$
40	Patrick Auger, frais déplacements 2ième vers. incendie	200.00 \$
41	Lucie Langlois, hon. quilles saison 2018-19, 1er vers. Loisirs	1 750.00 \$
42	Agathe Tessier, hon. quilles saison 2018-19, 1er vers. Loisirs	1 750.00 \$
43	Ange-Aimée Asselin, remb.fact. repas, bibliothèque	9.87 \$
44	Nicole Tessier, remb. fact. repas, bibliothèque	21.49 \$
45	Librairie Laliberté, achat volumes, bibliothèque	976.87 \$
46	Buro-Plus, fournitures de bureau	43.57 \$
47	SNC Lavalin Inc. Honoraires au 31 octobre, dossier: Rivière Blanche Ouest, résol: 2018-09-10-184	13 888.94 \$
48	Ville Donnacona, facturation cour municipale selon entente octobre	150.00 \$
49	Postes Canada, Éclaireur décembre Mun.: 122.10\$, Invitation pour réunion d'information pour l'achat camion d'urgence Incendie: 108.04\$	230.14 \$
50	Imprimerie Germain, impression Éclaireur décembre et calendrier des collectes	1 222.70 \$
51	RRGMR de Portneuf, 3ième versement vidange boues de fosses septiques ajusté au réel 174 vidanges: 7015.25\$, vidange fosse de rétention Aq.PM: 201.22\$	7 216.47 \$
52	Garage Ghislain Tessier, entretien camion F-150	397.45 \$
53	Pneus Faucher Inc. pneu avant gauche pour tracteur	1 515.37 \$
54	Soudure DG Tech Inc. service de soudeur pour prise d'eau (barrage St-Thuribe) Aq.SC	469.10 \$
55	Distribution Robert, produits garage mun.: 64.91\$, salle paroissiale, Loisirs: 147.97\$	212.88 \$
56	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 510.26\$, incendie: 107.20\$	617.46 \$
57	Godin Station Service, essence Mun.: 1242.12\$, réparation pneu trailer traîneau, incendie: 23.00\$	1 265.12 \$
58	Shred-It, destruction de documents	175.63 \$
59	Florence Guay, 1 volume bibliothèque	25.00 \$
60	Monique Poitras, cartouches d'encre pour bibliothèque	80.00 \$
61	Alexandre Paquin, frais déplacements pour formation pompier, Incendie	427.20 \$
62	Trophées Danielle Enr. Accessoires (plastiques + tags), incendie	75.88 \$
63	Mutuelle d'incendie de Portneuf, cotisation annuelle 2018, incendie	100.00 \$
64	Aréo-Feu Ltée, pièces et main d'œuvre sur les appareils, incendie	1 292.60 \$
65	Formation Prévention Secours Inc., formation secourisme en milieu de travail, 9 pompiers: 1127.91\$, 1 saturomètre portatif, Incendie	1 196.88 \$

66	Martin Denis, remb. Fact. Lettrage Graph & Cie, tuques pour matériel de décontamination, incendie	95.00 \$
67	Génératrice Drummond, réparation alarme, main d'œuvre et transport, usine filtration Aq.SC	676.57 \$
68	Entreprises St-Ubald Inc. travaux pour connexion assainissement au 575 Boul. de la Montagne (Corpave Canada Inc.	1 885.92 \$
69	Groupe Environnex, analyses d'eau potable et usée	353.96 \$
	TOTAL DU MOIS:	457 245.08 \$
	Municipalité:	440 135.38 \$
	Loisirs:	8 349.43 \$
	Incendie:	8 760.27 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour de décembre 2018.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablou nous informe du taux de vacance des appartements à l'OMH de Saint-Casimir et à la Maison des Pionniers.

Monsieur Raymond Beaudoin nous entretient du succès de la fête de Noël et de la préparation en cours de la glissade et de la patinoire.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous informe qu'il y a une fuite sur le réseau AQPM. Par la suite, celui-ci nous indique qu'une mise au point a eu lieu récemment avec l'entrepreneur en déneigement.

Messieurs André Filteau, Michel Trottier, Denis Naud et Louis-Philippe Douville n'ont rien à signaler.

2018-12-10-237

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**INFORMATION SUR LE REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE
D'URGENCE (UNITÉ 1013) DU SSI**

Une présentation du camion actuel et du projet de remplacement de celui-ci a lieu. Une période de questions et d'échange a eu lieu par la suite avec l'assistance.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 175-2018 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE
TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2019**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 175-2018 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2019.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but de fixer le taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des différents tarifs et compensations exigibles pour l'exercice financier 2019.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement.

André Filteau, conseiller

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 176-2018 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Danielle D. DuSablou, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 176-2018 sur le traitement des élus municipaux.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à définir le traitement des élus municipaux.

QU'un coût de 39 150\$ est relié à ce règlement.

Danielle D. DuSablou, conseillère

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 177-2018 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN
VÉHICULE D'URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 175 834\$ ET UN
EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 175 834\$
REMBOURSABLE SUR 15 ANS**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Denis Naud, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 177-2018 décrétant l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le Service de sécurité incendie prévoyant une dépense de 175 834\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 175 834\$ remboursable sur 15 ans;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but d'autoriser ce conseil à procéder à l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le Service de sécurité incendie afin de remplacer un véhicule dont la durée de vie est atteinte (unité #1013).

QU'un coût de 175 834\$ est relié à ce règlement.

Denis Naud, conseiller

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 178-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 139-2015 AFIN D'AUTORISER UN NOUVEL USAGE À
L'INTÉRIEUR DE LA ZONE MIXTE M-1**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Louis-Philippe Douville, donne AVIS DE MOTION de la présentation et de l'adoption du premier projet du Règlement numéro 178-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'autoriser un nouvel usage à l'intérieur de la zone mixte M-1.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but d'autoriser l'usage « Équipements et produits de la ferme » appartenant au groupe d'usages « Commerces et services » dans la zone mixte M-1.

QU' aucun coût n'est relié à ce règlement.

Louis-Philippe Douville, conseiller

2018-12-10-238

ADOPTION PAR RÉOLUTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN D'AUTORISER UN NOUVEL USAGE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE MIXTE M-1

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande visant l'établissement d'une entreprise liée à la vente et à la réparation d'équipements agricoles sur un terrain compris à l'intérieur de la zone mixte M-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone mixte M-1 est localisée en bordure du boulevard de la Montagne dans un secteur caractérisé par la présence d'activités commerciales diversifiées;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce type de commerce permettrait de répondre aux besoins des producteurs agricoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage de façon à permettre l'exercice de l'usage relié à la vente d'équipements et de produits de la ferme à l'intérieur de la zone mixte M-1;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 10 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 178-2018 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 178-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'autoriser un nouvel usage à l'intérieur de la zone mixte M-1 ».

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT

Le présent règlement vise à autoriser l'usage « *Équipements et produits de la ferme* » appartenant au groupe d'usages « *Commerces et services* » dans la zone mixte M-1.

Article 4 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le feuillet des usages A-8 de la grille des spécifications apparaissant à l'annexe I du règlement de zonage est modifié de manière à autoriser l'usage « *Équipements et produits de la ferme* » dans la zone mixte M-1.

Le feuillet A-8 ainsi modifié est placé à l'annexe A du présent règlement.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-12-10-239

QUOTE-PART 2019 À LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est dans l'obligation de contribuer au budget de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de verser sa quote-part à la MRC de Portneuf pour l'année 2019 au montant de 74 197\$.

ADOPTÉE

2018-12-10-240

PRIX DES LOYERS ET LOCATION DE SALLE POUR 2019

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de revoir annuellement le prix des loyers et des locations de salle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le prix des loyers et des locations de salle pour l'année 2019 soient les suivants :

- Club de l'Âge d'Or : Gratuit;
- Cercle des Fermières : Gratuit;
- Grande Salle : Pour les résidents; 100.00\$ taxes incluses pour une demi-journée et 180.00\$ taxes incluses pour la journée. Pour les non-résidents; 180.00\$ taxes incluses pour la journée;
- Grande Salle pour vendre (activités commerciales de l'extérieur) : 410.00\$/jour taxes incluses. Pour les organismes à but non lucratif de la municipalité qui ne paient pas de loyer à la municipalité, un montant de 80.00\$ taxes incluses sera chargé pour la location de la grande salle.

Pour toute location de salle un dépôt représentant 50% du coût de la location sera exigé lors de la réservation.

Le permis de boisson est aux frais des utilisateurs. Un montant de 15.00\$ est inclus aux frais de location pour couvrir les droits de licence de la SOCAN à l'exception des réunions tenues après les funérailles.

L'encaissement du dépôt par la municipalité confirme la réservation et celui-ci n'est pas remboursable en cas d'annulation.

ADOPTÉE

2018-12-10-241

PRIX POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE EN 2019

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de revoir annuellement le prix de location du terrain de balle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les prix pour la location du terrain de balle pour l'année 2019 soient les suivants :

- Terrain de balle : 26.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable en 2 versements, le premier avant le début de la saison et le deuxième au plus tard le 15 juillet 2019;
- Séries : 26.00\$ la partie taxes incluses (services compris, arbitrage non compris) payable avant chaque partie;

- Tournois : 215.00\$ taxes incluses (service compris, arbitrage non compris) payable avant le début du tournoi;
- Terrain de tennis : L'utilisation du terrain de tennis sera gratuite pour l'année 2019;
- Terrain de volleyball : L'utilisation du terrain de volleyball sera gratuite pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2018-12-10-242

DEMANDE DE SUBVENTION : FÊTE DE LA PÊCHE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler une demande d'aide financière au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

ADOPTÉE

2018-12-10-243

DEMANDE À « PÊCHE EN HERBE »

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir d'une aide financière dans le cadre de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coordonnatrice des loisirs, Madame Katy Grandbois, est autorisée à formuler, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir, une demande à la Fondation de la faune du Québec pour la fourniture d'accessoires de pêche.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CASIMIR

Le code prévoit que tout don ou toute marque d'hospitalité, dont la valeur est de 200\$ et plus, doit faire l'objet d'une déclaration écrite auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité.

À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations annuelles des membres du conseil.

2018-12-10-244

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2019 ET
AUTORISATION À SIÉGER AUX INSTANCES DE LA MRC DE
PORTNEUF**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut en vertu de l'article 116 du Code municipal nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'une résolution doit être adoptée afin d'autoriser le maire suppléant à siéger aux instances de la MRC de Portneuf lorsque le maire est dans l'impossibilité de le faire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame la conseillère Danielle Duchesneau DuSablou soit nommée maire suppléant pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir autorise le maire suppléant, Mme Danielle D. DuSablou à siéger, en l'absence du maire, aux comités de travail et aux séances publiques de la MRC de Portneuf pour 2019.

ADOPTÉE

2018-12-10-245

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent créer des emplois d'été pour étudiants en 2019;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UNE demande d'aide financière soit adressée à Emploi d'été Canada pour trois (3) postes d'animateurs de terrain de jeu;

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-10-246

PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL EN 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de renouveler la publicité dans cette publication;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir renouvelle sa publicité en 2019 dans le feuillet paroissial au montant de 315\$ (pas de taxe).

ADOPTÉE

2018-12-10-247

ADHÉSION À LA FQM EN 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à cet organisme en 2019;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir renouvelle son adhésion à la FQM en 2019 au montant de 1 637.12 (taxes incluses).

ADOPTÉE

2018-12-10-248

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS MORENCY À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR À LA COUR MUNICIPALE DE DONNACONA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a l'obligation de se faire représenter par une firme d'avocats dans les dossiers soumis à la cour municipale de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir mandate la Société d'avocats Morency afin de la représenter dans tous les dossiers soumis à la cour municipale de Donnacona.

ADOPTÉE

2018-12-10-249

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-10-11-194 CONCERNANT LE CONTRAT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (S.A.A.Q)

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf n'offre plus le service « Permis et immatriculation » de la Société d'Assurance Automobile du Québec depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a informé toutes les municipalités de l'ouest de cette situation;

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une rencontre des maires mardi le 4 octobre 2016 à la caisse de l'ouest de Portneuf à Saint-Casimir où monsieur Jean Bertrand a présenté la situation financière de ce service, les municipalités présentes ont exprimé le désir de garder ce service dans l'Ouest de Portneuf et ce à l'unanimité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'implication financière de la Municipalité de Saint-Casimir dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE modifier la résolution 2016-10-11-194 de la manière suivante :

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, à contribuer avec les municipalités de Saint-Gilbert, Deschambault-Grondines, Saint-Alban, Saint-Thuribe et Saint-Ubalde à se partager 50% du déficit d'opération au prorata de leur population respective et ce, en autant que la Ville de Saint-Marc-des-Carières assume l'autre part de 50% du déficit d'opération.

ADOPTÉE

2018-12-10-250

SOLDE DE LA FACTURE POUR LA QUOTE-PART DU DÉFICIT D'OPÉRATION 2017 DU BUREAU DE LA SAAQ SITUÉ À SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de payer ce solde à la suite de l'adoption de la résolution 2018-12-10-249;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de payer le solde de la facture 180044 de la Ville de St-Marc-des-Carières au montant de 777.00\$ (pas de taxe).

DE demander à la Ville de Saint-Marc-des-Carières d'ouvrir les postes à combler à l'ensemble des municipalités desservies par ce point de service de la SAAQ.

ADOPTÉE

2018-12-10-251

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Thuribe pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

D'ABROGER la résolution 2018-11-12-225 sur le même sujet.

ADOPTÉE

2018-12-10-252

DEMANDE DE CONTRIBUTION AUX PANIERS DE NOËL 2018 / ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir les familles moins favorisées de la communauté;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 100\$ aux paniers de Noël 2018 de l'école secondaire Saint-Marc;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2018-12-10-253

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CJSR (TÉLÉ-COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent soutenir cet organisme dans ses activités;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer pour un montant de 300\$ à la télé-communautaire CJSR;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

DE demander à la CJSR d'étendre sa couverture de service à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2018-12-10-254

PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU) DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que les travaux menant à la mise en place du protocole ont été effectués en collaboration avec un comité consultatif transitoire formé d'intervenants de plusieurs municipalités de la région et d'organismes partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit protocole recommandé par le comité de sécurité incendie et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adopte le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2018-12-10-255

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu, a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce plan nécessite la mise en commun de certains services et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des interventions;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, en sa qualité de responsable des territoires non organisés, a procédé à l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation de ces interventions, en complémentarité aux équipements de sauvetage détenus par certaines autres municipalités (Saint-Raymond, Saint-Casimir et Pont-Rouge) ciblées et recommandées par le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf pour fournir les services de la présente entente;

CONSIDÉRANT que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec autorisent les municipalités à convenir d'une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été recommandé au conseil par le comité de sécurité incendie portant sur :

- La contribution financière de la MRC de Portneuf, en tant qu'autorité régionale, à un éventuel projet de mise en commun d'un service d'urgence en milieu isolé pouvant éventuellement conduire à une modification de son schéma de couverture de risques en incendie;
- Identifier les équipements qui seront mis en commun par les municipalités parties à l'entente;
- Confier à la Ville de Saint-Raymond, à la Municipalité de Saint-Casimir et à la Ville de Pont-Rouge le mandat d'assurer l'opération et l'administration d'un service d'intervention en milieu isolé sur le territoire visé par la présente entente;
- Définir les modalités d'intervention de ces villes (fournisseurs de services) en collaboration avec le service de sécurité incendie de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir autorise M. Dominic Tessier Perry, maire, à signer l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en œuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir accepte les engagements liés à l'entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2020;

ADOPTÉE

2018-12-10-256

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST (PROGRAMME PRIRL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a complété les travaux dans le cadre du projet RIRL-2016-487B;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER au ministère des Transports que les travaux du projet RIRL-2016-487B sont complétés.

DE demander le versement de l'aide financière prévue au protocole d'entente.

ADOPTÉE

2018-12-10-257

RECOMMANDATION DE MME DANIELLE D. DUSABLON À UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMHGP

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est invitée à proposer une personne pour un poste au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE recommander madame la conseillère Danielle D. DuSablou pour un poste au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf.

ADOPTÉE

2018-12-10-258

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PLAN DE VOL INC. (IDSIDE – ECHO MMS)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est favorable à retenir les services de cette firme pour la mise en place et la mise à jour de son plan de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander les modifications suivantes au projet de contrat :

- a- Modalités de paiement : 50% à la signature / 50% à la livraison;
- b- Retrait de la clause de confidentialité du contrat;
- c- Que les heures additionnelles soient à la demande du client;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Casimir le contrat numéro 2018-244.2 avec la Société Plan de Vol inc. (Idside – Echo MMS);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 23000 414 « Logiciel Sécurité civile ».

ADOPTÉE

2018-12-10-259

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA POSE DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ PRÈS DU 1343 BOULEVARD DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la configuration de la courbe de la route 363 sud près du 1343 boulevard de la Montagne est très prononcée;

CONSIDÉRANT qu'il y a un risque de dérapage à cet endroit qui pourrait endommager sérieusement la nouvelle usine d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande au ministère des Transports la pose d'une glissière de sécurité dans la courbe à cet endroit.

ADOPTÉE

2018-12-10-260

APPUI AUX CERCLES DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « Tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Casimir est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture d'un local gratuit;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès des autres municipalités.

ADOPTÉE

2018-12-10-261

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE / LOT 3 928 243 (MME GISELE TARDIF)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la description technique du tracé d'une conduite d'égout qui traverse depuis plusieurs années le lot 3 928 243;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater, pour un montant de 1925.00\$ (plus taxes), la firme Champagne & Matte arpenteurs-géomètres et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 6 décembre 2018;

QUE monsieur le maire Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette description.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41500 411 «Services scientifiques & génie»;

ADOPTÉE

2018-12-10-262

FIN DES PROGRAMMES DE SUBVENTION DOMICILIAIRE ET DE L'AIDE DIRECTE AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir dispose de programmes qui prévoient le versement de subventions pour la construction de nouvelles résidences sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les services spécialisés du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation portent à l'attention des municipalités que, sous réserve des exceptions expressément prévues notamment aux articles 85.2 et 85.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il n'existe aucune possibilité pour une municipalité d'accorder une aide pour favoriser la construction de nouvelles résidences ou l'arrivée de nouveaux résidents sur son territoire, que cette aide prenne la forme d'un crédit de taxe, d'un crédit de droit de mutation ou toute autre forme (don de terrain, remise en argent, etc.);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mettre fin aux programmes de subvention domiciliaire et de l'aide directe aux entreprises le 10 décembre 2018.

QUE la Municipalité de Saint-Casimir honore ses engagements dans les dossiers actuellement en cours;

ADOPTÉE

2018-12-10-263

BARRAGE (PRISE D'EAU) / CONDUITE D'ADDUCTION / PLATEFORME DE DÉCANTATION AQSC

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il serait avantageux de regrouper en un seul projet les travaux à réaliser sur le réseau d'aqueduc du village;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à préparer un projet unique qui regroupera ces trois éléments et à le déposer dans le cadre du programme de financement PRIMEAU.

ADOPTÉE

2018-12-10-264

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE ROUTIÈRE DE LA 8E RUE (LOT 4 118 622)

CONSIDÉRANT que l'emprise de la 8^e rue possède à son extrémité est un cercle de virage qui n'est pas utilisé par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la résidence située sur le lot 3 928 500 est située à 1,05 mètre de la ligne de l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été acheminée à la municipalité afin d'acquérir une section du cercle de virage afin de régulariser cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de vendre au propriétaire du lot 3 928 500 une section de +/- 1590 pieds carrés de l'emprise de la 8^e rue (lot 4 118 622) et ce, au prix de 2.06\$ du pied carré;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge de l'acquéreur;

QUE cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2019;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE

2018-12-10-265

MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le conseil exprime sa solidarité envers les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2018-12-10-266

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE PORTNEUF : DÉPANNAGE PROVINCIAL ET RÉCLAMATION DE NOUVEAUX MÉDECINS DANS LE SECTEUR OUEST DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT la parution dans le Courrier de Portneuf de l'article intitulé « L'Ouest demande un médecin » du 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'ouest de la MRC de Portneuf a un manque flagrant de médecins aux cliniques de l'ouest de Portneuf;

CONSIDÉRANT les découvertures antérieures et présentes (août et septembre 2018) à l'urgence de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT la retraite officielle prévue d'un médecin en décembre 2019 à la clinique de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT les congés de maternité prévus à deux médecins de la clinique de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un médecin à temps partiel (1 journée et demi par semaine) à la clinique de Saint-Ubalde pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande le dépannage provincial en tout temps au CLSC de Saint-Marc-des-Carières ainsi que l'ajout de nouveaux médecins dans le secteur ouest de la MRC de Portneuf;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande l'appui de la MRC de Portneuf à ces demandes;

QUE cette résolution soit envoyée au CIUSSS de la Capitale-Nationale à monsieur Michel Delamarre, directeur général et au député de Portneuf, monsieur Vincent Caron.

ADOPTÉE

2018-12-10-267

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la patinoire pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu encore cette année de procéder à la surveillance de la patinoire et du centre récréatif;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mme Meggan Frenette soit engagée pour la saison hivernale 2018-2019, soit du 10 décembre 2018 au 17 mars 2019 et ce, selon les besoins du service, avec un maximum de 175 heures au taux horaire de 12.00\$/heure.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-12-10-268

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h55.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire